

**COLLOQUE : « LA JUSTICE TRANSITIONNELLE, MODE DE RÈGLEMENT DES CONFLITS POUR L’AVENIR ? L'EXEMPLE DE LA TUNISIE, LA RCA ET DEMAIN, LA SYRIE ? »**

Chers Confrères,

Nous souhaitons vous éclairer sur la thématique de notre colloque de ce vendredi 16 juin 2017 et vous permettre de participer à des échanges qui s’annoncent passionnants.

« Justice transitionnelle » est la traduction littérale de « Transitional Justice » où le mot « transitionnel » prévaut.

Certainement pas réductible à une thématique juridique, bien que traitant la question de la justice, cette thématique aborde un large éventail de questions qui dépasse l’exigence de justice pour se consacrer à la recherche d’un équilibre avec le besoin de paix, de démocratie, de développement économique et de l’Etat de droit.

Le thème de la justice transitionnelle est apparu ces dernières années comme une discipline en plein essor du champ plus vaste des Droits de l’homme et de la résolution de conflits.

Généralement, la justice transitionnelle est axée sur la manière dont les sociétés en transition de la guerre à la paix ou d’un régime autoritaire à la démocratie peuvent et ont abordé le legs des exactions massives.

Comment faire face au lourd héritage des abus en englobant la justice pénale, la justice restauratrice, la justice sociale et la justice économique ?

Tel est l’enjeu de la Justice transitionnelle qui connait une actualité aussi riche que tragique : du Printemps Arabe Tunisien à la Syrie demain, en passant par la République centrafricaine.

Pour en parler, nous avons le plaisir de recevoir trois intervenants extérieurs de qualité :

**Maitre Nadhir Ben YEDDER - Avocat du Barreau de Tunis**

*« Il faut se souvenir de la mobilisation sans précédents des avocats tunisiens au moment des événements de décembre 2010, de l’appel de l'*[*Ordre national des avocats de Tunisie*](https://fr.wikipedia.org/wiki/Ordre_national_des_avocats_de_Tunisie)*. Et de celui de*[*Mokhtar Trifi*](https://fr.wikipedia.org/wiki/Mokhtar_Trifi)*, président de la*[*Ligue tunisienne des droits de l'homme*](https://fr.wikipedia.org/wiki/Ligue_tunisienne_des_droits_de_l%27homme)*, qui déclarait que des avocats avaient été « sauvagement battus ».*

**Monsieur Joel HUBRECHT - Responsable du programme Justice pénale internationale et justice transitionnelle de l’Institut des Hautes Études sur la Justice**

*Engagé dans les milieux associatifs solidaires lors des conflits dans les Balkans et soutenant la mise en place du TPIY, Joël HUBRECHT a animé en 2003-2004, aux côtés d’Antoine GARAPON, le séminaire de philosophie du droit « La justice pénale internationale entre utopie et histoire », ainsi qu’un séminaire sur l’éthique et les relations internationales au Centre d’études et de recherches internationales de Sciences Po, sous la direction de Pierre HASSNER. Il est en charge, depuis 2010, d’un séminaire sur la justice internationale et de transition, mis en place en collaboration avec le Ministère des affaires étrangères. Il est l’auteur de Kosovo. Établir les faits (éditions Esprit, 2001) et d’Enseigner l’histoire et la prévention des génocides (en collaboration avec Assumpta Mugiraneza, CNDP-Hachette, 2009) ainsi que de nombreux articles et contributions à des ouvrages collectifs.*

*L’IHEJ est quant à lui un organisme d’étude et d’analyse indépendant qui propose une réflexion de qualité sur les évolutions du droit et de la justice dans un cadre interdisciplinaire et transnational dont l’actuel Président est Bertrand LOUVEL, premier président de la Cour de cassation et son Secrétaire général : Antoine GARAPON, magistrat.*

**Maitre José Maria CUETO - Avocat au Barreau de Madrid**

*Il travaille depuis plus de 20 ans comme expert auprès de l’Union Européenne et autres organisations internationales dans la mise en œuvre des projets internationaux de coopération au développement dans les domaines de  la Justice, la Gouvernance, la Démocratie, les Droits de l’Homme,  et l’Intégration Régionale, en Amérique Latine et en Afrique Subsaharienne.*

*Il revient tout juste d’une mission en République Centrafricaine.*

\*\*

Nous y traiterons de Droit, mais pas seulement : d’histoire, de mémoire, de transition, de réparation et surtout d’avenir …

Nous comptons sur la présence du plus grand nombre pour honorer la présence de ces intervenants prestigieux.

Vos bien dévoués,

**L’association JSF**

NB / N’hésitez pas à vous présenter directement le vendredi 16 juin 2017 à la Faculté de Droit de Montpellier (Bat 2 - Amphi 301) même sans inscription préalable.

**Télécharger** le Programme et le Bulletin d’inscription